



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/120

**OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION
ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À
L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/120

OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu,

Vu le Bail Emphytéotique relatif aux parcelles numéro 886 et 888 (Section D) signé le 29 février 2008,

Vu la demande émise au Pôle d'Evaluation Domaniale du 11 avril 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique du 19 avril 2023,

Considérant le projet de convention de résiliation anticipée du bail emphytéotique ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le 29 février 2008, la CCM et la société AQUISUN ont signé un Bail Emphytéotique (le « Bail ») portant sur les parcelles numéro 886 et 888 (Section D) de terrain nu appartenant à la CCM. Ces deux parcelles sont situées dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Technopole Bordeaux Montesquieu à Martillac (33).

La société AQUISUN preneur de ce bail, a construit sur ce terrain une centrale photovoltaïque, conformément aux stipulations du Bail.

La CCM a pour volonté de résilier ce bail et de vendre le terrain, objet dudit bail, à la société MERCK afin d'accompagner le plan de développement de cette entreprise sur le site de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

La présente résiliation anticipée donnera lieu à une indemnisation du titulaire à hauteur de 74 330€. La société Merck s'engage à rembourser cette indemnité à la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de son acquisition du terrain.

La convention annexée précise les conditions de résiliation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de résiliation ainsi que ses éventuels avenants et à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.
- Autorise le Président à verser l'indemnité de résiliation d'un montant de 74 330€. Cette indemnité sera versée à AQUISUN selon les délais et modalités de la comptabilité publique,
- Prévoit les crédits au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230629-2023_120-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/120

**OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION
ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À
L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

